



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

✽  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
OBLIGATOIRE

✽  
Service général de l'enseignement fondamental et de  
l'enseignement spécialisé

**CIRCULAIRE N° 1476**

**Du 24/05/2006**

**Objet : Enseignement secondaire spécialisé libre subventionné confessionnel.  
Grilles horaires hebdomadaires et grilles horaires de la formation  
professionnelle**

**Réseaux** : LSC

**Niveaux et services** : SEC(Spéc)/Tous services

**Période** : A partir du 01/09/2006

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,
- Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
- Aux Directeurs des Centres P.M.S. spécialisés organisés et subventionnés par la Communauté française,
- Aux Associations de parents,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.

**Autorités** :.Dir. gén                   **Signataire(s)** : L.-A. HANSE  
**Gestionnaire** : Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé  
**Personne(s)-ressource(s)** : Mme WILLEMS  
**Références facultative** :

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, les grilles horaires hebdomadaires et les grilles horaires de la formation professionnelle de l'enseignement secondaire spécialisé libre subventionné confessionnel approuvées par Madame la Ministre-Présidente M. ARENA;

Ces grilles sont d'application au 1er septembre 2006.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.

**ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE SUBVENTIONNE CONFESSIIONNEL  
GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE DE LA FORME 3.**

Cours	Observation	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Religion	2	2	2	2
<b>Formation de base</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
Français-Actualité-Histoire	4	4	4	3
Math-Sciences-Géo	4	4	3	3
Education physique	3	3	2	2
Education artistique	2	2	1	-
Education sociale	1	1	1	1
<b>Formation professionnelle</b>	<b>8 à 12</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
<b>Au choix</b> (Projet d'école - Soutien pédagogique)	<b>4 à 12</b>	<b>2 à 6</b>	<b>2 à 6</b>	<b>1 à 5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32/36</b>	<b>32/36</b>	<b>32/36</b>	<b>32/36</b>

**ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE SUBVENTIONNE  
CONFESSIONNEL**

**FORME 3**

**GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE.**

## Secteur 1 : Agronomie

<b>Phase 1 : Agronomie</b>	<b>14h</b>	<b>Phase 2 : Horticulture</b>	<b>17h</b>
Horticulture (CT)	0h à 3h	Horticulture (CT)	0h à 3h
TP Horticulture (PP) TP Travaux du Palefrenier (PP)	7h à 14h 0h à 4h	TP Horticulture <sup>1</sup> (PP)	6h à 13h
		TP Horticulture <sup>2</sup> (PP)	0h ou 4h
		TP Entretien de parcs et jardins <sup>2</sup> (PP)	0h ou 4h
		TP Sylviculture <sup>2</sup> (PP)	0h ou 4h
		<b>Phase 3 : Ouvrier Jardinier 20h</b>	
		Horticulture (CT)	0h à 3h
		TP Entretien des parcs et jardins (PP)	17h à 20h
		<b>Phase 3 : Ouvrier en exploitation horticole 20h</b>	
		Horticulture (CT)	0h à 3h
		TP Horticulture (PP)	17h à 20h
<b>Phase 3 : Ouvrier Forestier 20h</b>			
Sylviculture (CT)	0h à 3h		
TP Sylviculture (PP)	17h à 20h		
<b>Phase 2 : Métiers du Cheval 17H</b>		<b>Phase 3 : Ouvrier Palefrenier 20h</b>	
Travaux du palefrenier (CT)	0h à 3h	Travaux du Palefrenier (CT)	0h à 3h
TP Travaux du Palefrenier (PP)	14h à 17h	TP Travaux du Palefrenier (PP)	17h à 20h

(1) Cours de base organisé obligatoirement

(2) L'école pourra organiser au maximum 2 de ces 3 cours, en fonction des métiers organisés en phase 3.

### (3) Secteur 2 : Industrie

<b>Phase 1 : Industrie</b>	<b>14h</b>	<b>Phase 2 : Mécanique garage</b>	<b>17h</b>	<b>Phase 3 : Aide mécanicien garagiste</b>	<b>20h</b>		
<u>CT : un seul intitulé au choix parmi</u> Mécanique <sup>1</sup> (CT) 0h à 3h Mécanique garage (CT) 0h à 3h Carrosserie (CT) 0h à 3h Mécanique en cycles et petits engins motorisés (CT) 0h à 3h		<u>CT : un seul intitulé au choix parmi</u> Mécanique garage (CT) 0h à 3h Mécanique en cycles et petits engins motorisés (CT) 0h à 3h		Mécanique garage (CT) 0h à 3h			
				TP Mécanique garage (PP) 17h à 20h			
<u>TP : 1 ou 2 intitulés au choix parmi</u> TP Mécanique <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (9h à 14h) TP Mécanique garage (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (9h à 14h) TP Carrosserie (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (9h à 14h) TP Mécanique en cycles et petits engins motorisés (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (9h à 14h)		<u>TP : un seul intitulé au choix parmi</u> TP Mécanique garage (PP) 0h ou (14h à 17h) TP Mécanique en cycles et petits engins motorisés (PP) 0h ou (14h à 17h)		<b>Phase 3 : Aide mécanicien en cycles et petits engins motorisés<sup>3</sup> 20h</b>			
				Mécanique en cycles et petits engins motorisés (CT) 0h à 3h			
						TP Mécanique en cycles et petits engins motorisés (PP) 17h à 20h	
		<b>Phase 2 : Mécanique : Carrosserie/Tôlerie</b>			<b>17h</b>	<b>Phase 3 : Tôlier en carrosserie 20h</b>	
		Carrosserie (CT) 0h à 3h		Carrosserie (CT) 0h à 4h			
		TP Carrosserie (PP) 14h à 17h		TP Carrosserie (PP) 16h à 20h		<b>Phase 3 : Peintre en carrosserie 20 h</b>	
				Peinture en carrosserie (CT) 0h à 3h			
				TP Peinture en carrosserie (PP) 17h à 20h			
		<b>Phase 2 : Construction métallique</b>			<b>17h</b>	<b>Phase 3 : Métallier 20h</b>	
		Soudage (CT) 0h à 4h		Soudage (CT) 0h à 4h			
TP Soudage <sup>2</sup> (PP) 13h à 17h		TP Soudage (PP) 16h à 20h		<b>Phase 3 : Ferronnier 20h</b>			
		Ferronnerie (CT) 0h à 4h					
		TP Ferronnerie (PP) 16h à 20h					

(1) : Sous le vocable Mécanique, il y a lieu d'entendre notamment : ajustage, usinage, montage, machines-outils, soudage,...

(2) : Sous le vocable Soudage en phase 2, on entend les techniques de base tant pour la ferronnerie que pour la métallerie.

(3) : Profil provisoirement qualifiant



## Secteur 3 : Construction

<b>Phase 1 : Construction</b> <b>14h</b>	<b>Phase 2 : Equipement du bâtiment</b> <b>17h</b>	<b>Phase 3 : Monteur en sanitaire</b> <b>20h</b>
<u>CT : un seul intitulé au choix parmi</u> CGO (CT) 0h à 2h Bois (CT) 0h à 2h Parachèvement du bâtiment (CT) 0h à 2h Travaux sur tuyauterie (CT) 0h à 2h Couverture non métallique (CT) 0h à 2h Installations électriques (CT) 0h à 4h	Travaux sur tuyauterie (CT) 0h à 3h	Sanitaire (CT) 0h à 4h
	TP Travaux sur tuyauterie (PP) 14h à 17h	TP Sanitaire (PP) 16h à 20h
		<b>Phase 3 : Monteur en chauffage</b> <b>20h</b>
		Chauffage (CT) 0h à 4h
	TP Chauffage (PP) 16h à 20h	
<u>TP : 1 ou 2 intitulés au choix parmi</u> TP CGO <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (8h à 14h) TP Bois <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (8h à 14h) TP Parachèvement du bâtiment <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (8h à 14h) TP Travaux sur tuyauterie <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (8h à 14h) TP Couverture non métallique <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (8h à 14h) TP Installations électriques <sup>1</sup> (PP) 0h ou (2h à 4h) ou (6h à 14h)  TP Entretien du bâtiment et de son environnement <sup>1 et 2</sup> (PP) 0h ou 14h	<b>Phase 2 : Installations électriques du bâtiment</b> <b>17h</b>	<b>Phase 3 : Aide électricien</b> <b>20h</b>
	Installations électriques (CT) 0h à 4h	Installations électriques (CT) 0h à 4h
	TP Installations électriques (PP) 13h à 17h	TP Installations électriques (PP) 16h à 20h
	<b>Phase 2 : Construction gros-œuvre</b> <b>17h</b>	<b>Phase 3 : Maçon</b> <b>20h</b>
	Construction gros-œuvre (CT) 0h à 3h	Construction gros-œuvre (CT) 0h à 4h
	TP Construction gros-œuvre (PP) 8h à 17h TP Carrelage (PP) 0h ou (3h à 6h) TP Pavage (PP) 0h ou (3h à 6h)	TP Construction gros-œuvre (PP) 16h à 20h
		<b>Phase 3 : Ouvrier carreleur</b> <b>20h</b>
		Carrelage (CT) 0h à 4h
		TP Carrelage (PP) 16h à 20h
		<b>Phase 3 : Paveur</b> <b>20h</b>
	Pavage (CT) 0h à 4h	
	TP Pavage (PP) 16h à 20h	

(1) : Les ressources disciplinaires liées au dessin technique, à la technologie, aux notions de sécurité sont obligatoirement comprises dans les cours de TP.

Pour les écoles qui organisent l'Entretien du bâtiment et de son environnement

(2) : En 1<sup>ère</sup> phase le cours de TP Entretien du bâtiment et de son environnement se compose obligatoirement

- d'un volet horticulture et

- d'au minimum 2 des 3 autres cours (Bois – Peinture – CGO).

	<b>Phase 2 : Parachèvement du bâtiment 17h</b>	<b>Phase 3 : Ouvrier en peinture du bâtiment 20h</b>
	Peinture (CT) 0h à 3h Plafonnage (CT) 0h à 3h	Peinture (CT) 0h à 4h
	TP Peinture (PP) 0h ou (2h à 4h) ou 10h à 15h ou 17h TP Plafonnage (PP) 0h ou (2h à 4h) ou 10h à 15h ou 17h	TP Peinture (PP) 16h à 20h <b>Phase 3 : Ouvrier plafonneur 20h</b>
		Plafonnage (CT) 0h à 4h TP Plafonnage (PP) 16h à 20h
	<b>Phase 2 : Bois 17h</b>	<b>Phase 3 : Monteur placeur d'éléments menuisés 20h</b>
	Bois (CT) 0h à 3h	Bois (CT) 0h à 4h
	TP Bois (PP) 14h à 17h	TP Bois (PP) 16h à 20h
	<b>Phase 2 : Couverture du bâtiment 17h</b>	<b>Phase 3 : Poseur de couvertures non métalliques 20h</b>
	Couverture non métallique (CT) 0h à 3h	Couverture non métallique (CT) 0h à 3h
	TP Couverture non métallique (PP) 10h à 13h TP Zinguerie (PP) 4h	TP Couverture non métallique (PP) 13h à 16h TP Zinguerie (PP) 4h
	<b>Phase 2 : Maintenance 17h</b>	<b>Phase 3 : Ouvrier d'entretien du bâtiment et de son environnement 20h</b>
	TP Horticulture (PP) 3h à 6h TP Bois <sup>3</sup> (PP) 4h à 8h TP Parachèvement du bâtiment (PP) 2h à 6h TP Construction gros-œuvre (PP) 2h à 6h Français (Communication) <sup>4</sup> (CG) 0h ou 2h Education physique <sup>4</sup> (CS) 0h ou 4h	TP Horticulture (PP) 4h à 8h TP Bois <sup>3</sup> (PP) 4h à 8h TP Parachèvement du bâtiment (PP) 4h à 8h TP Construction gros-œuvre (PP) 4h à 8h

(3) : Il est conseillé de prendre un volume important en bois, cette partie reprenant le volet « bois » + le volet « aménagement »

(4) : Ces cours sont obligatoirement organisés pour les élèves qui se préparent au métier « Surveillant équipier en logistique sportive »

## Secteur 4 : Hôtellerie-Alimentation

<b>Phase 1 : Hôtellerie-Alimentation 14h</b>	<b>Phase 2 : Restauration 17h</b>	<b>Phase 3 : Commis de cuisine 20h</b>
Art culinaire <sup>1</sup> (CT) 0h à 3h Education plastique <sup>2</sup> (CS) 0h ou 1h	Art culinaire <sup>1</sup> (CT) 0h à 3h Education plastique <sup>2</sup> (CS) 0h ou 1h	Art culinaire <sup>1</sup> (CT) 0h à 3h Education plastique <sup>2</sup> (CS) 0h ou 1h
TP Art culinaire <sup>3</sup> (PP) 10h à 14h	TP Art culinaire <sup>3</sup> (PP) 8h à 13h TP Salle <sup>3</sup> (PP) 4h à 6h	TP Art culinaire <sup>3</sup> (PP) 14h à 17h TP Salle <sup>3</sup> (PP) 3h
		<b>Phase 3 : Commis de salle 20h</b>
		Salle (CT) 0h à 3h Education plastique <sup>1</sup> (CS) 0h ou 1h
		TP Salle <sup>3</sup> (PP) 14h à 17h TP Art culinaire <sup>3</sup> (PP) 3h
Provisoirement qualifiant, grilles parallèles à celles de type Nouvelle Forme	<b>Phase 2 : Boulangerie-Pâtisserie 17h</b>	<b>Phase 3 : Ouvrier en Boulangerie-Pâtisserie 20h</b>
Boulangerie-Pâtisserie (CT) 0h à 3h	Boulangerie-Pâtisserie (CT) 0h à 3h Education plastique <sup>1</sup> (CS) 0h à 3h	Boulangerie-Pâtisserie (CT) 0h à 3h Education plastique <sup>1</sup> (CS) 0h à 3h
TP Boulangerie-Pâtisserie (PP) 0h à 14h TP Maintenance des locaux (CTPP) 0h à 2h	TP Boulangerie-Pâtisserie (PP) 9h à 17h TP Maintenance des locaux (CTPP) 0h à 2h	TP Boulangerie-Pâtisserie (PP) 12h à 20h TP Maintenance des locaux (CTPP) 0h à 2h

Dans le secteur Hôtellerie Alimentation, un seul groupe prépare les élèves à un choix d'orientation pour deux métiers très complémentaires. Il semble donc indispensable que des ressources du second métier soient installées (voire certaines compétences maîtrisées) pour répondre non seulement à une motivation de certains jeunes mais aussi à la compréhension réciproque des activités exercées par les élèves engagés dans l'autre métier.

(1) : Les composantes d'éducation familiale et sanitaire ainsi que celles de savoir vivre sont incluses dans les cours CT Art culinaire ou CT Salle et donc repris dans les cours PP correspondants si tel est le choix de l'école.

(2): L'organisation du cours CS Education plastique 1h n'est pas obligatoire si son contenu est englobé dans les CT ou dans les PP correspondants.

(3) : Comme décrit dans les programmes, les cours de pratique professionnelle d'art culinaire et de salle des trois phases comprennent un volet maintenance des locaux et des matériels.

## Secteur 5 : Habillement

<b>Phase 1 : Habillement</b>	<b>14h</b>	<b>Phase 2 : Habillement</b>	<b>17h</b>	<b>Phase 3 : Ouvrier Retoucheur</b>	<b>20h</b>
TP Habillement <sup>1</sup> (CTPP)	0h ou 14h	TP Habillement <sup>1</sup> (CTPP)	17h	TP Habillement <sup>1</sup> (CTPP)	20h
				<b>Phase 3 : Piqueur polyvalent<sup>2</sup></b>	<b>20h</b>
				TP Habillement <sup>1</sup> (CTPP)	20h
TP Travail du cuir (PP)	0h ou 14h	<b>Phase 2 : Travail du cuir</b>	<b>17h</b>	<b>Phase 3 : Ouvrier en maroquinerie</b>	<b>20h</b>
		TP Travail du cuir <sup>3</sup> (PP)	5h ou 7h	TP Maroquinerie (PP)	20h
		TP Maroquinerie <sup>4</sup> (PP)	0h ou 10h ou 12h	<b>Phase 3 : Cordonnier</b>	<b>20 h</b>
		TP Cordonnerie <sup>4</sup> (PP)	0h ou 10h ou 12h	TP Cordonnerie (PP)	20h

Les ressources disciplinaires liées au dessin, à la technologie, à l'hygiène, à la sécurité et à l'éveil à la mode sont intégrées et développées dans les cours de Travaux pratiques.

(1) : Sous le vocable Habillement il y a lieu d'entendre retouche, assemblage textile et repassage, notions qui seront précisées en fonction des différents programmes.

(2) : La qualification « Repasseur-Finisseur » sera délivrée en plus de celle du « Piqueur polyvalent » en fonction des compétences maîtrisées en repassage.

(3) : Le cours de base TP Travail du cuir est obligatoirement organisé.

(4) : L'école organisera un des deux cours en fonction du métier organisé en phase 3

## Secteur 6 : Arts appliqués

Provisoirement qualifiant, grilles parallèles à celles de type Nouvelle Forme

<b>Phase 1 : Arts Appliqués 14 h</b>	<b>Phase 2 : Accordage de pianos 17h</b>	<b>Phase 3 : Accordeur de pianos 20h</b>
Accordage de pianos (CT) 0h à 3h Vannerie (CT) 0h à 3h Dessin-Publicité (CT) 0h à 14h	Accordage de pianos (CT) 0h à 5h	Accordage de pianos (CT) 0h à 5h
TP Accordage de pianos (PP) 0h à 14h TP Vannerie (PP) 0h à 14h	TP Accordage de pianos (PP) 12 à 17h	TP Accordage de pianos (PP) 15h à 20h
	<b>Phase 2 : Vannerie 17h</b>	<b>Phase 3 : Vannier 20h</b>
	Vannerie (CT) 0h à 2h	Vannerie (CT) 0h à 2h
	TP Vannerie (PP) 15h à 17h	TP Vannerie (PP) 18h à 20h
	<b>Phase 2 : Dessin – Publicité 17h</b>	<b>Phase 3 : Aide publiciste 20h</b>
Dessin-Publicité (CT) 17h	Dessin-Publicité (CT) 20h	

## Secteur 7 : Economie

<b>Phase 1 : Economie</b>	<b>14h</b>	<b>Phase 2 : Travaux de magasin</b>	<b>17h</b>	<b>Phase 3 : Auxiliaire de magasin</b>	<b>20h</b>
Français (CG)	2h	Français (Communication) (CG)	2h Langues	Français (Communication) (CG)	2h Langues
Utilisation de l'outil informatique (ER)	4h	modernes (CG)	0h ou 2h Sciences	modernes (CG)	0h ou 2h Sciences
Mathématiques (CG)	2h	économiques <sup>2&amp;3</sup> (CG)	4h à 6h	économiques <sup>2&amp;3</sup> (CG)	2h à 4h
Langues modernes (CG)	0h ou 2h				
Sciences économiques (CG) <sup>1</sup> Ou TP Travaux de bureau (PP) <sup>1</sup> Ou TP Travaux de magasin (PP) <sup>1</sup>	} 4h ou 6h	TP Travaux de magasin <sup>2</sup> (PP)	7h à 11h	TP Travaux de magasin <sup>2</sup> (PP)	12h à 16h
				<b>Phase 3 : Equipier logistique 20h</b>	
				Français (Communication) (CG) 0h ou 2h Langues modernes (CG) 0h ou 2h Sciences économiques <sup>2&amp;3</sup> (CG) 2h à 4h	
				TP Travaux de logistique <sup>2</sup> (PP) 12h à 18h	
				<b>Phase 2 : Travaux de bureau 17h</b>	
				Français (Communication) (CG) 2h à 4h Mathématiques (CG) 0h à 2h Langues modernes (CG) 0h ou 2h	
				<b>Phase 3 : Encodeur de données 20 h</b>	
				Français (Communication) (CG) 0h ou 2h Mathématiques (CG) 0h ou 2h Langues modernes (CG) 0h ou 2h	
				TP Travaux de bureau (PP) 9h à 15h	
				TP Encodage de données (PP) 14h à 18h	
		<b>Phase 3 : Assistant de réception-téléphoniste 20h</b>			
		CG Langues modernes 0h ou 2h			
		TP Travaux de bureau (PP) 4h			
		Français <sup>1</sup> (Communication) 0h ou 14h ou 16h <b>ou</b> TP Réception-téléphonie <sup>1</sup> (PP) 0h ou 14h ou 16h			

(1) : Intitulé au choix – Programme identique

(2) : En plus des notions abordées en formation de base, les notions de mathématique spécifiques aux Métiers du magasin seront abordées aux cours de « Sciences économiques », « TP Travaux de magasin » et « TP Travaux de logistique »



(3) : Le cours « Sciences économiques » comprend le volet informatique appliquée.

## Secteur 8 : Services aux personnes

<b>Phase 1 : Services aux personnes 14h</b>	<b>Phase 2 : Services sociaux et familiaux 17h</b>	<b>Phase 3 : Aide ménagère 20h</b>
Education nutritionnelle <sup>1</sup> (CTPP) 4h	Education nutritionnelle <sup>1</sup> (CTPP) 5h	Formation pratique : Vie quotidienne <sup>2</sup> (CTPP) 20h
Formation pratique : Vie quotidienne <sup>2</sup> (CTPP) 10h	Formation pratique : Vie quotidienne <sup>2</sup> (CTPP) 12h	<b>Phase 3 : Aide logistique de collectivités 20h</b>
		Formation pratique : Vie quotidienne <sup>2</sup> (CTPP) 20h
		<b>Phase 3 : Technicien de surface – Nettoyeur 20h</b>
		TP Maintenance des locaux (CTPP) 20h
		<b>Phase 3 : Ouvrier en blanchisserie – Nettoyage à sec 20h</b>
		TP Maintenance du linge (CTPP) 20h
	Provisoirement qualifiant, grilles parallèles à celles de type Nouvelle Forme	<b>Phase 3 : Aide polyvalente de collectivités 20h</b>
	<b>Phase 2 : Services sociaux et familiaux pour les écoles qui organisent le métier d'Aide polyvalente de collectivité 17h</b>	
	Education nutritionnelle <sup>1</sup> (CTPP) 5h	Formation pratique : Vie quotidienne <sup>2</sup> (CTPP) 10h à 12h
	Formation pratique : Vie quotidienne <sup>2</sup> (CTPP) 8h	
	TP Aide à la personne (PP) 4h	TP Aide à la personne (PP) 8h à 1

(1) : Sous le vocable « Education nutritionnelle » on entend des notions de nutrition appliquées lors de la préparation de repas équilibrés pour le jeune.

(2) : L'intitulé « Formation pratique : Vie quotidienne » comprend les volets maintenance des locaux, du matériel et du linge, ainsi que, pour la 1<sup>ère</sup> phase la connaissance des règles de savoir-vivre et, pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases, des notions de déontologie nécessaires aux métiers d'aide ménagère et d'aide logistique.

Grilles de référence en 1<sup>ère</sup> phase forme 3  
Module « Approche polyvalente du secteur »

Dans son article 54 - §1<sup>er</sup> - 2<sup>o</sup> le décret du 3 mars 2004 précise que : « La première phase comporte une approche polyvalente dans un secteur professionnel d'une durée maximale d'une année scolaire, sauf avis motivé du conseil de classe. »

Depuis la mise en œuvre de la réforme de forme 3 toutes les écoles ont répondu à cet objectif en intégrant dans la grille horaire un cours principal de pratique professionnelle et au moins un cours relevant d'un deuxième groupe professionnel à raison de minimum 2h/semaine. Exemple : 12 h de bois et 2h de peinture.

Si ce moyen est souvent difficile à mettre en œuvre, il s'avère dans certains cas contreproductif sur le plan pédagogique. L'intention louable n'atteint pas souvent son réel objectif, celui d'élargir les horizons de l'élève, et d'éviter le l'enfermer dans un choix prématuré. Les principales raisons évoquées *unaniment* par les écoles du réseau de l'enseignement catholique après 8 années de réforme expérimentale sont les suivantes :

1. En raison de la pénurie il est dans certains secteurs très difficile de trouver un professeur de pratique professionnelle. Et dans le cas présent, cette difficulté est multipliée par le fait qu'il s'agit bien souvent d'une charge de travail incomplète. Trouver un prof de soudure pour donner 2h/semaine dans une classe de mécanique garage relève parfois de l'impossibilité. Idem pour un prof de bois en peinture, pour un prof d'électricité en carrosserie, etc...
2. La difficulté prend encore plus d'ampleur dans les petites écoles, ou dans celles qui n'organisent qu'un groupe dans un secteur. Elles ne peuvent pas, comme dans les grandes écoles, réguler les attributions des profs de différents secteurs ou groupes. Si une école de construction n'organise que le groupe CGO elle aura bien des difficultés à trouver pour quelques heures un prof de bois ou de peinture.
3. Dans de nombreux cas les élèves sont déterminés dans leur choix professionnel dès la fin du temps d'observation. Les contraindre de suivre l'année suivante quelques heures de formation dans un autre métier entraîne démotivation, décrochage et/ou comportements perturbateurs.
4. Dans certains secteurs cette obligation n'est pas de mise. Soit le secteur ne comporte qu'un groupe (en horticulture) soit les groupes nécessitent des équipements coûteux qu'une école ne peut acheter pour ne l'utiliser qu'à raison de 2h/semaine. C'est le cas de l'habillement avec ses groupes textile et cuir.

Devant ce constat l'enseignement catholique a opté pour un choix laissé aux écoles : soit le maintien d'un deuxième cours à la grille de référence, soit l'obligation d'organiser en 2<sup>ème</sup> année un module intitulé « Approche polyvalente du secteur ». Ce choix devrait être indiqué dans le projet d'établissement.

Ce module comporterait des activités d'information et de découverte des autres groupes professionnels du secteur. En voici quelques unes à titre illustratif :

- Dans l'école, ou dans d'autres écoles, stages d'observation dans les ateliers d'un autre groupe ;
- Visites extérieures auprès d'artisans ou d'entreprises ;
- Quelques travaux pratiques simples organisés par le professeur de pratique professionnelle ;
- Ces activités et visites doivent toucher les autres groupes du secteur ;
- Le projet est développé tant dans les cours de pratique professionnelle qu'en formation de base ou en activités au choix de l'établissement ;
- Chaque école tient à disposition de l'Inspection un registre daté des activités prévues et réalisées.

Nous sommes persuadés que cette façon d'envisager les choses sera plus praticable pour les écoles et répondra mieux aux intentions pédagogiques de cette année d'approche polyvalente. Nous faisons confiance à la créativité des enseignants pour développer ces modules au mieux des intérêts des élèves.

Ce dispositif pédagogique novateur s'inspire directement des conclusions d'un récent colloque sur le thème de « **L'école orientante** »